



Au cours de la journée du 3 novembre, les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC de Drummond ainsi que les agents de Contrôle routier Québec de St-Hyacinthe ont effectué une opération conjointe en matière de sécurité routière sur l'autoroute 20.

De 8 h à 14 h, des agents à bord d'un autobus mobile ont effectué de la surveillance, entre Ste-Hélène-de-Bagot (km 152) et Ste-Eulalie (km 210), accompagnés d'une douzaine d'agents en véhicules intercepteurs à proximité.

L'opération a permis de détecter 35 infractions pour lesquelles des constats ont été émis, soit :

- 19 constats pour utilisation d'un cellulaire au volant (amende 489\$ et 5 points d'inaptitude)
- 14 constats pour le non-port de la ceinture de sécurité (amende 314\$ et 3 points d'inaptitude)
- 2 constats à des conducteurs pour avoir porté des écouteurs (amende 171\$)

Rappelons que l'utilisation du téléphone cellulaire au volant réduit l'attention et la concentration du conducteur et augmente les risques d'être impliqué dans une collision. Texter en conduisant augmente le risque d'être impliqué dans une collision, puisque le conducteur quitte la route des yeux de 4 à 6 secondes.

À une vitesse de 90 km/h, c'est comme traverser un terrain de football les yeux fermés. Bien que le bilan routier ne cesse de s'améliorer, encore trop de victimes décèdent dans des collisions impliquant la distraction au volant.



**Marc-André Boisclair, capitaine**

Directeur  
Centre de Services Drummondville  
District Sud

Sûreté du Québec

Bureau 819-478-2575

Cellulaire 819-314-3658

[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

AVEC VOUS, POUR VOUS



Depuis 150 ans